

**BILAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA LETTRE
DE MISSION DE L'ANNEE 2016**

DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES

TABLE DES MATIERES

SIGLE ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	6
I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA LETTRE DE MISSION DE MONSIEUR LE MINISTRE	8
I.1. Réajuster les documents de politique sectorielle pour prendre en compte le programme présidentiel et les découpages des secteurs ministériels ou en élaborer	8
I.2. Assurer une mise en œuvre réussie des politiques nationales et sectorielles ainsi que de leurs instruments d'opérationnalisation	9
I.3. Veiller au strict respect des principes de bonne gouvernance par les Etablissements Publics de l'Etat sous tutelle	10
I.4. En matière de jeunesse	10
I.4.1. Assurer l'éducation, l'animation et la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire	10
II.2. Réglementer et suivre les mouvements et organisations de jeunesse	12
II.3. Former le personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse	12
II.4. Créer et équiper les infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse	12
II.5. Créer et animer les cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes	13
II.6. Promouvoir l'entreprenariat des jeunes et l'économie sociale et solidaire	13
II. EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	14
III.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'enseignement technique et formation professionnelle	14
III.2. Promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage	14
III.3. Orienter, réglementer et organiser la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire	19
III.4. Créer et gérer les centres publics de formation professionnelle	20
III.5. Assurer la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle	20
III.6. Suivre et contrôler la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle	21
III.7. Assurer la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels	21
III.8. Développer l'ingénierie de la formation professionnelle	21
III.9. Elaborer les programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle	21
III.10. Elaborer et diffuser les documents, manuels et matériels de formation	22
III.11. Concevoir, planifier et évaluer les formateurs	22
III.12. Assurer la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage	22
III.13. Organiser les examens de formation professionnelle	23
III.14. Créer et délivrer des titres de qualification professionnelle	23
III.15. Promouvoir la concertation et le partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles	23

III. EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE	24
IV.1. Promouvoir l'emploi, l'insertion professionnelle et la lutte contre le chômage	24
IV.2. Assurer l'appui-conseil des jeunes en matière de création d'entreprises	25
IV.3. Promouvoir l'auto-emploi	26
IV.4. Mettre en place un observatoire de veille sur l'emploi	27
IV.5. Promouvoir les emplois verts ou écologiques	28
IV.6. Elaborer et coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle	28
IV.7. Organiser, encadrer et accompagner les acteurs de l'économie informelle	28
IV.8. Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	29
IV.9. Prendre en compte l'économie informelle dans les stratégies de développement	29
IV.10. Elaborer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels	29
VI. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	36
CONCLUSION	38
ANNEXE	39

SIGLE ET ABREVIATIONS

ANPE	: Agence Nationale Pour l'Emploi
APC	: Approche Par les Compétences
ASE	: Activités Socio-Educatives
AST	: Analyse de la Situation de Travail
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BQP	: Brevet de Qualification Professionnelle
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CAB	: Cabinet
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CCI-BF	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDJ	: Centre d'Ecoute et de Dialogue des Jeunes
CEFPO	: Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou
CFPI-B	: Centre de Formation Professionnelle à vocation Industrielle de Bobo Dioulasso
CFPR-Z	: Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré
CG	: Conseil de Gestion
CNEFP	: Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
COGES	: Comité de Gestion
CONFESJES	: Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays de la Francophonie
CPC	: Commission Permanente de Concertation
CPEDA	: Commission Permanente d'Examen des Demandes d'Autorisations
CPFP	: Centre Provincial de Formation Professionnelle
CQP	: Certificat de Qualification Professionnelle
CRFP	: Centre Régional de Formation Professionnelle
CSD/JFPE	: Cadre Sectoriel de Dialogue Jeunesse, Formation Professionnelle et Emploi
CSR	: Comité de Suivi Restreint
DAF	: Direction de l'Administration des Finances
DCPM	: Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DDII	: Direction du Développement Institutionnel et de l'Innovation
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGFP	: Direction Générale de la Formation Professionnelle
DGIPE	: Direction Générale de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi
DGJEP	: Direction Générale de la Jeunesse et de l'Education Permanente
DPJFIP	: Direction Provinciale de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRJFIP	: Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles
DSI	: Direction des Services Informatiques
EFTP	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
ENS/UK	: Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou
FAFPA	: Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	: Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FESTIMA	: Festival des Masques de Dédougou

GIP-PNVB	: Groupement d'Intérêt Public-Programme National de Volontariat au Burkina
GPEI	: Grand-Prix de l'Economie Informelle
IDS	: Institut Des Sciences
IMF	: Institution de Micro-Finance
INAFAC	: Institut National de la Formation Artistique et Culturelle
IRSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
ITS	: Inspection Technique des Services
JIJ	: Journée Internationale de la Jeunesse
MAECBE	: Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur
MAJ	: Mouvements et Associations de Jeunesse
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJFIP	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles
ONEF	: Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTRAF	: Organisation des Transporteurs du Faso
PAA	: Plan d'Actions Annuel
PAO	: Plan d'Actions Opérationnel
PAPS/EFTP	: Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PARPED	: Sous-programme Augmentation de Revenus et Promotion de l'Emploi Décent en faveur des femmes et des jeunes
PCF	: Projet Collectif de Formation
PEFOP	: Plateforme d'Expertise en Formation Professionnelle
PEJDC	: Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences
PEJEN	: Projet Emploi Jeunes pour l'Education Nationale
PFE	: Plan de Formation Entreprise
PFE	: Programme de Formation de 5 000 jeunes en Entrepreneuriat par an
PFM	: Programme de Formation de 10 000 jeunes aux Métiers par an
PM	: Premier Ministère
PN/EFTP	: Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNJ-BF	: Politique Nationale de la Jeunesse du Burkina Faso
PPEJ	: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
PRES	: Présidence
PSCE/JF	: Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RF	: Référentiel de Formation
RMC	: Référentiel Métier Compétences
SG	: Secrétariat Général
SGFP	: Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle
TRE	: Technique de Recherche d'Emplois
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (MJFIP) assure le suivi et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation et d'insertion professionnelles. Ainsi, pour l'année 2016, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre assignait la lettre de mission N°2016-003/PM/CAB du 06 mars 2016 à Monsieur le Ministre. A cet effet, le Ministère devrait œuvrer à la réalisation des objectifs prioritaires suivants au cours de l'année 2016 :

- réajuster les documents de politique sectorielle pour prendre en compte le programme présidentiel et les découpages des secteurs ministériels ;
- assurer une mise en œuvre réussie des politiques nationales et sectorielles ainsi que leurs instruments d'opérationnalisation ;
- veiller au respect des principes de bonne gouvernance par les Etablissements Publics de l'Etat sous tutelle.

A ce titre, le Ministère est chargé :

1°) En matière de jeunesse :

- assurer l'éducation, l'animation et la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire ;
- régler et suivre les mouvements et organisations de jeunesse ;
- former le personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse ;
- créer et équiper les infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse ;
- créer et animer les cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes ;
- promouvoir l'entreprenariat des jeunes et l'économie sociale et solidaire.

2°) En matière de formation professionnelle :

- élaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'enseignement technique et formation professionnelle ;
- promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage ;
- orienter, régler et organiser la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire ;
- créer et gérer les centres publics de formation professionnelle ;
- assurer la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle ;
- suivre et contrôler la gestion administrative et pédagogique des centres de formations professionnelles ;
- assurer la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels ;
- développer l'ingénierie de la formation professionnelle ;
- élaborer les programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle ;
- élaborer et diffuser les documents, manuels et matériels de formation ;
- concevoir, planifier et évaluer les formateurs ;

- assurer la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- organiser les examens de formation professionnelle ;
- créer et délivrer des titres de qualification professionnelle ;
- promouvoir la concertation et le partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles.

3°) En matière d'emploi :

- promouvoir l'emploi, l'insertion professionnelle et la lutte contre le chômage ;
- assurer l'appui-conseil des jeunes en matière de création d'entreprises ;
- poursuivre la promotion de l'auto-emploi ;
- mettre en place un observatoire de veille sur l'emploi ;
- promouvoir les emplois verts ou écologiques ;
- élaborer et coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle ;
- organiser, encadrer et accompagner les acteurs de l'économie informelle ;
- faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ;
- prendre en compte l'économie informelle dans les stratégies de développement ;
- élaborer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels.

Pour exécuter les termes de la lettre de mission, le Ministère a intégré ces priorités dans son programme d'activités de l'année 2016 qu'il a adopté lors de la première session de son Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM). L'opérationnalisation dudit programme s'est traduite par la mise en œuvre d'activités à effets mesurables et contrôlables sur la base desquelles, il est possible de faire une évaluation. L'obligation de rendre compte de la mise en œuvre des actions de la politique gouvernementale constitue le fondement du présent document. Suivant l'ordre et la logique des objectifs prioritaires tels que définis dans la lettre de mission de l'année 2016, il fait le bilan des acquis des actions y relatives tout en mettant l'accent sur les indicateurs de résultats. Ces actions ont été menées dans un contexte international et national assez particulier qu'il convient de rappeler.

Ainsi, **au plan international**, les prix des matières premières, en particulier ceux liés à l'énergie, ont fortement chuté de sorte que les pays producteurs, et les entreprises qui sont liées à ces activités, réduisent massivement leurs investissements. On relève également que de nombreux pays émergents, à commencer par la Chine, enregistrent un net ralentissement de leur rythme de croissance économique. Aussi, un grand nombre de nations développées,

émergentes ou en développement ont accumulé des dettes telles que leur marge de manœuvre pour participer à la relance de leur économie est réduite.

Au niveau national, l'activité économique reprend progressivement après les dures épreuves traversées par le pays courant 1^{er} trimestre 2016. C'est dans ce contexte que deux (02) lois de finances rectificatives (loi n°006-2016/AN du 19 avril 2016 et la loi n°021-2016/AN du 25 juillet 2016) et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ont été adoptés.

C'est dans un tel contexte socio-économique que le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles a mis en œuvre la politique gouvernementale en réalisant des actions et/ou activités qui devraient contribuer à l'épanouissement des populations.

Le présent rapport s'articule autour des points suivants : (i) état de mise en œuvre de la lettre de mission de Monsieur le Ministre ; (ii) en matière de jeunesse ; (iii) en matière de formation professionnelle ; (iv) en matière d'insertion professionnelle et (v) difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.

I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA LETTRE DE MISSION DE MONSIEUR LE MINISTRE

Au 31 décembre 2016, les activités conduites dans le cadre de la réalisation des objectifs prioritaires contenus dans la lettre de mission de Monsieur le Ministre ont permis d'atteindre les résultats escomptés ci-dessous.

I.1. Réajuster les documents de politique sectorielle pour prendre en compte le programme présidentiel et les découpages des secteurs ministériels ou en élaborer

Dans le cadre de cette action, il faut noter que le PNDES et les secteurs de planification ont été adoptés en Conseil des Ministres. Le MJFIP a contribué activement à ce processus de planification par la fourniture d'informations relatives à l'éducation permanente, à la formation professionnelle et à l'emploi. Cette action a permis de dégager des axes pour la formulation prochaine de la politique sectorielle « travail, emploi et protection sociale » ainsi que des stratégies nationales de promotion des jeunes, de la formation et de l'emploi.

Aussi, dans l'optique de mieux cerner la problématique de la jeunesse, et d'envisager des mesures pérennes de développement intégral des jeunes, le MJFIP s'est engagé dans l'organisation des états généraux de la jeunesse. A cet effet, les documents de base des concertations régionales et nationales ont été élaborés. Il est envisagé la tenue des concertations régionales préparatoires en 2016 et les états généraux de la jeunesse en 2017.

En outre, des réflexions ont été menées en vue de la tenue en 2017 des états généraux de la formation professionnelle, toute chose qui permettra de dégager

les axes pour la formulation d'une politique cohérente et claire de la formation professionnelle.

Du reste, l'évaluation en cours du Plan d'Actions de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PA/PN-EFTP) permettra d'aboutir à la production d'un Plan d'Actions Opérationnel (PAO) de la PN/EFTP. Des concertations avec des partenaires notamment les organisations patronales et faitières, le secteur privé, les formateurs et les experts en ingénierie de formation ont été engagés pour asseoir une véritable formation professionnelle de type duale au Burkina Faso.

A cet effet, un projet de document a été élaboré. Sa validation permettra la conclusion d'un accord de financement de six milliards (6 000 000 000) francs CFA.

A cela s'ajoute la poursuite du processus de relecture de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) avec l'élaboration d'une feuille de route révisée et transmise au Bureau International du Travail (BIT). En plus, un rapport diagnostic sur l'emploi a été élaboré en vue de sa validation lors d'un atelier réunissant les acteurs clés du suivi du processus.

Par ailleurs, un atelier de formation sur l'intégration des questions genre dans les politiques nationales de l'emploi a été organisé. Il a permis d'outiller les principaux acteurs impliqués dans le processus de relecture de la PNE sur les mécanismes de prise en compte des questions genre.

I.2. Assurer une mise en œuvre réussie des politiques nationales et sectorielles ainsi que de leurs instruments d'opérationnalisation

Pour l'élaboration de la politique sectorielle assortie de son plan d'actions, il faut noter que la définition des secteurs de planification dans le PNDES a permis de dégager les axes pour la formulation des politiques sectorielles et de décliner les ministères qui sont chefs de file des différents secteurs. A cet effet, le MJFIP assure la présidence du secteur « **Travail, emploi et protection sociale** ». Il sera élaboré une politique sectorielle et un Plan d'Actions Opérationnel unique du secteur concerné. Toutefois, les départements ministériels devront élaborer des stratégies pour une mise en œuvre coordonnée et réussie des politiques sectorielles.

En outre, le MJFIP est impliqué dans d'autres secteurs de planification tels que : « Education et formation », « Gouvernance économique », « Culture, sports et loisirs ». A ce titre, le MJFIP apportera sa contribution à l'élaboration des politiques sectorielles et à l'animation des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD).

I.3. Veiller au strict respect des principes de bonne gouvernance par les Etablissements Publics de l'Etat sous tutelle

Concernant le strict respect des principes de bonne gouvernance par les Etablissements Publics de l'Etat sous tutelle en mettant en place des organes de contrôle pour veiller à la mise en œuvre des recommandations et des directives, les différents établissements sous tutelle technique du MJFIP, ont tenu neufs (09) Conseils d'Administration. Ces Conseils ont permis d'adopter les principes de bonne gouvernance et d'amender les outils de planification développés.

I.4. En matière de jeunesse

Au titre de la promotion de la jeunesse, six (06) actions ont été entreprises en vue de l'amélioration de la participation des jeunes au développement national ainsi que leur insertion socioprofessionnelle.

I.4.1. Assurer l'éducation, l'animation et la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire

Dans le cadre de l'éducation, de l'animation et de la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire, conformément à la résolution A/RES/54/120 du 17 décembre 1999 des Nations Unies qui institue le 12 août « Journée Internationale de la Jeunesse (JIJ) », le Burkina Faso a commémoré cette journée sous le thème « Education civique des jeunes, un instrument de prévention des violences ». Cette journée de réflexion dédiée à la jeunesse a été marquée par une cérémonie de lancement, une communication sur le civisme et la citoyenneté ainsi qu'une caravane sur l'axe Ouaga-Fada. Cette « caravane citoyenne » avait pour objectif de contribuer à une prise de conscience et de réduire l'incivisme chez les jeunes. Elle a permis d'une part, de mobiliser et de sensibiliser les jeunes et les populations des localités traversées sur la problématique du civisme et, d'autre part, de renforcer les connaissances et les compétences des jeunes sur le civisme et la citoyenneté. Aussi, les DRJFIP ont commémoré la JIJ à travers des émissions radiophoniques, des conférences publiques et des reboisements. La mise en œuvre de ces activités a mobilisé au total vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille (25 573 000) francs CFA.

En matière de promotion de l'engagement citoyen des jeunes, huit cent quatre-vingt-huit (888) volontaires nationaux ont été recrutés pour le compte de la première vague de mobilisation sur une prévision de huit cent quatre-vingt-onze (891), soit un taux de réalisation physique de 96,66%. En plus de ce recrutement de volontaires nationaux, soixante (60) bénévoles ont été mobilisés en appui au comité d'organisation du Festival des Masques de Dédougou (FESTIMA) dans la région de la Boucle du Mouhoun.

Par ailleurs, la promotion de la jeunesse passe nécessairement par l'accroissement de leur participation au processus de développement et la prise en compte de leurs préoccupations aux niveaux national et local. Pour y arriver, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le MJFIP se sont engagés

dans un partenariat stratégique pour la mise en place d'une plateforme d'échanges « jeunes pour jeunes et avec les jeunes » dénommée U-report Burkina Faso. Cette plateforme est une nouvelle technologie de communication développée par l'UNICEF en vue d'engager les jeunes burkinabè à s'interroger, débattre et se faire entendre sur les problèmes et les sujets qui les concernent au quotidien. La cérémonie de lancement a connu la participation de 1 000 adolescents et jeunes venus des lycées et collèges, du parlement des enfants et des Mouvements et Association de Jeunesse (MAJ) des treize (13) régions du Burkina. Ainsi, après le lancement du projet, il a été procédé à la mise en place des clubs U-Reporters en collaboration avec les DRJFIP dans les treize (13) régions à travers l'élection des bureaux régionaux. Pour susciter une adhésion massive des adolescents et des jeunes au projet U-Report, la Direction Générale de la Jeunesse et de l'Education Permanente (DGJEP), en collaboration avec l'UNICEF, a organisé cinq (05) compétitions sportives dont quatre (04) compétitions de football Maracana et une compétition de handball. Aussi, après une première année de mise en œuvre, le MJFIP et l'UNICEF ont organisé un atelier bilan dudit projet en vue d'améliorer l'efficacité du projet U-report. De plus, les DRJFIP ont appuyé les clubs U-Reporters dans la réalisation d'une série d'activités de communication.

La réalisation de ces activités a coûté au total vingt-six millions six cent cinquante-huit mille (26 658 000) francs CFA dont deux millions neuf cent soixante-onze (2 971 000) francs CFA pour les compétitions sportives.

Dans le cadre de la promotion des Activités Socio-Educatives (ASE) des jeunes, une rencontre d'échanges avec les promoteurs concernés a été organisée. L'activité a réuni une trentaine de participants et avait pour objectif de faire connaître aux différents acteurs la réglementation en vigueur en matière d'organisation des ASE, de présenter les possibilités d'accompagnement du Ministère en matière d'ASE et de recueillir les préoccupations et propositions des acteurs. Afin d'assurer un meilleur suivi de ces activités extra-scolaires, des outils de suivi ont été élaborés et mis à la disposition des acteurs.

En outre, cinquante millions (50 000 000) de francs CFA ont été transférés aux quarante-cinq (45) communes pour la promotion des activités de jeunesse.

A cela s'ajoute le recrutement de 2 100 jeunes dont 352 filles dans le cadre de l'Opération Permis de Conduire (OPC) sur 7 340 candidats. Cette opération permettra de renforcer le civisme des jeunes en matière de circulation routière et d'améliorer leur employabilité dans le secteur de transport. Pour l'édition 2016, le budget alloué était de 260 000 000 francs CFA. Au regard du faible taux de satisfaction (28,61%), il est judicieux d'augmenter considérablement les allocations budgétaires au profit de l'OPC.

De plus, en vue d'améliorer l'efficacité de l'opération, il a été mis en place un comité pour la relecture dudit programme. Ce comité a proposé un avant-projet de document du programme qui intègre désormais, en plus des activités de

formation au permis, des activités de sensibilisation à la circulation et à la sécurité routière. Il met aussi un accent sur l'accompagnement des formés vers l'insertion professionnelle. Enfin, le nouveau format proposé prend en compte d'autres catégories de permis de conduire comme le permis 'D' (transport en commun), le permis 'E' (véhicule articulé) et la formation en conduite de tracteurs agricoles etc.

II.2. Réglementer et suivre les mouvements et organisations de jeunesse

La mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur jeunesse, formation professionnelle et emploi se réalise en partenariat avec des acteurs étatiques et non étatiques. Parmi les acteurs non étatiques, il faut citer les associations et mouvements de jeunesse qui sont présents sur le territoire national et interviennent dans divers domaines. En vue d'assurer le suivi de ces mouvements et organisations de jeunesse, le Ministère à travers les DRJFIP a procédé à l'actualisation des répertoires des Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ). Cette actualisation consiste à échanger avec les responsables des MAJ à leur siège en vue de mettre à jour le répertoire des organisations de Jeunesse en activité. Aussi, des appuis techniques ont été apportés à une vingtaine d'associations dans le cadre de la réalisation de leurs activités de promotion de la jeunesse.

Les associations de jeunesse sont des institutions socio-éducatives de jeunes. Elles permettent de renforcer et diversifier l'offre d'encadrement et d'éducation des jeunes. Cependant, une insuffisance des ressources financières n'a pas permis d'accompagner conséquemment les associations de jeunesse dans la promotion des activités socio-éducatives. Pour y remédier une budgétisation des activités structurantes à mener en 2017 a été faite.

II.3. Former le personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse, les directeurs des Centres d'Écoute et de Dialogue pour Jeunes (CEDJ) ont été formés en administration et gestion d'une infrastructure de jeunesse. Cette formation a connu la participation de 10 directeurs venus des régions et de neuf (09) cadres du niveau central et a mobilisé deux millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cents (2 259 500) francs CFA. Par ailleurs, un guide d'animation des CEDJ est en cours d'élaboration.

II.4. Créer et équiper les infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse

Dans le cadre de la création et de l'équipement des infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse, des centres d'écoute et de dialogue ont été équipés et dotés de Comités de Gestion. Ainsi, sept (07) CEDJ ont reçu du matériel de sonorisation en 2016.

De plus, un montant de trois cent millions (300 000 000) francs CFA a été transféré aux communes pour l'équipement de onze (11) CEDJ. A cela s'ajoute le transfert de cent quarante millions (140 000 000) de francs CFA au profit des communes de Ouagadougou et Kaya pour la construction des Centres d'Ecoute et de Dialogue pour jeunes.

II.5. Créer et animer les cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes

L'animation des cadres d'écoute et de dialogue pour jeunes se font à travers l'opérationnalisation des CEDJ. Pour ce faire, dix (10) Comités de Gestion (COGES) des Centres d'Ecoute et de Dialogue des Jeunes (CEDJ) des régions du Centre-ouest (Koudougou), du Sud-ouest (Gaoua), du Centre-sud (Manga), du Sahel (Dori), des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso), des Cascades (Banfora), de l'Est (Fada N'Gourma), du Centre-Est (Tenkodogo), du Nord (Ouahigouya) et du Plateau-Central (Ziniaré) ont été effectivement installés. Cette mise en place de CEDJ a coûté deux millions cinquante-quatre mille (2 054 000) francs CFA. Cependant, le transfert des ressources humaines au profit des Collectivités Territoriales (CT) pour l'animation des CEDJ n'est pas effectif. Des dispositions sont en train d'être prise pour y remédier.

II.6. Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et l'économie sociale et solidaire

Afin de contribuer à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes, trois (03) sessions de formation des jeunes en entrepreneuriat ont été organisées dans le cadre du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (PPEJ). Cette formation a regroupé quatre-vingt-dix (90) jeunes dans les régions du Sud-Ouest, du Nord et des Cascades. Elle a permis de susciter l'esprit entrepreneurial des jeunes et de les outiller de compétences nécessaires pour la création, la gestion et la promotion de leurs futures entreprises. A l'issue de la formation, les jeunes ont été accompagnés par les encadreurs régionaux dans le montage de leurs plans d'affaires et les dix (10) meilleurs projets ont été sélectionnés et soumis à la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays de la Francophonie (CONFEJES). Ces actions de formation ont coûté huit millions trois cent dix mille cent quatre-vingt-quatre (8 310 184) francs CFA. Cependant, le financement de ces projets est compromis compte tenu du fait que le Burkina Faso n'est pas à jour de ses cotisations vis-à-vis de cette organisation.

Dans le cadre du renforcement de son partenariat avec le Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports (CDJS) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le MJFIP a contribué à la sélection de dix (10) jeunes pour le renforcement de leurs capacités en élevage, artisanat et transformation agroalimentaire au Centre Songhaï de Porto Novo au Bénin et en mécanique automobile, froid et climatisation au Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z).

Aussi, diverses sessions de formation en entrepreneuriat ont été organisées dans les régions au profit de mille deux cent quatre-vingt-quinze (1 295) jeunes.

II. EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle, il s'est agi de développer des compétences afin d'accroître l'égalité des chances et l'employabilité des jeunes. Dans ce sens, douze (12) actions ont été programmées pour l'année 2016.

III.1. Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'enseignement technique et formation professionnelle

Au cours de l'année 2016, il était prévu l'évaluation du plan d'actions opérationnel (PAO) 2011-2015 et l'élaboration du PAO 2016-2020 de la PN-EFTP. Au 31 décembre 2016, une feuille de route a été élaborée, définissant les étapes, les acteurs impliqués, les modalités et la période de réalisation. A cet effet, un consultant a été recruté et un comité de suivi composé de représentants des structures de mise en œuvre de la PN/EFTP a été mis en place par un arrêté ministériel. Le processus d'évaluation est en cours. Ces activités ont connu un démarrage tardif du fait du désistement des consultants nationaux initialement recrutés.

Le reste du processus concerne l'élaboration des différents rapports, ainsi que la tenue des ateliers de validation.

III.2. Promouvoir la formation professionnelle et l'apprentissage

Dans le cadre de la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) à travers ses centres régionaux et provinciaux de formation professionnelle (CRFP et CFPF) assure le perfectionnement des artisans, la formation par apprentissage (duale et résidentielle), la formation modulaire et la mise en œuvre du Programme de Formation aux Métiers (PFM). Ainsi, deux mille deux cent six (2 206) jeunes sont en formation par apprentissage (formation de type résidentiel) sur une prévision annuelle de 2 625 au titre de l'année scolaire 2015-2016, soit un taux d'exécution de 84,04%. Quant à la formation modulaire, 175 apprenants sont en formation sur une prévision de 386, soit un taux d'exécution de 45,34%. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du PFM, 6 588 jeunes sont en cours de formations. Ce programme a permis de mettre à la disposition des régions une main d'œuvre jeune et qualifiée à travers des actions de formation souples et adaptées.

Le Centre de Formation Professionnelle de Référence de Ziniaré (CFPR-Z) et le Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (CEFPO) ont formé trois cent vingt et un (321) apprenants dans divers domaines.

Globalement, 2 527 apprenants ont été formés ou sont en cours de formation dans les centres de formation professionnelle sous tutelle technique du MJFIP.

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, le Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC) avait prévu la formation de quatre cent quatre-vingt-dix (490) jeunes dans les métiers du transport (conducteurs routiers de marchandises, conducteurs de produits dangereux, mécaniciens, des responsables de parc et des agents d'exploitation). Au 31 décembre 2016, seules les formations des mécaniciens réparateurs de véhicules et des responsables de parc ont connu un début d'exécution. Cela s'explique par la lourdeur des procédures de mise en œuvre des activités.

Aussi, sur mille cinq cents (1 500) jeunes prévues pour être mis en apprentissage, cent quatre-vingt-huit (188) jeunes ont été mis en position d'apprentissage au niveau de la région du Centre par le PEJDC dans les métiers de mécanique auto, mécanique cyclo, électricité bâtiment, menuiserie métallique et coupe-couture, soit un taux de réalisation de 12,53%. Des missions sont en cours pour placer les jeunes recrutés dans les 12 autres régions.

Au niveau régional, les Directions Régionales de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles (DRJFIP) ont réalisé des entretiens-conseils avec des jeunes désirant suivre une formation professionnelle. Ces entretiens-conseils portaient notamment sur les centres de formation professionnelle du MJFIP, les autres centres publics et privés de formation professionnelle, les différentes filières de formation, la certification professionnelle et l'auto-emploi.

Dans le cadre du financement de la formation professionnelle, les mécanismes retenus par le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) sont ceux relatifs aux Projets Collectifs de Formation, aux Plans de Formation Entreprise et à l'appel à projets approuvés dans le cadre du mécanisme d'Appel à Projets N°2 et 3. Au 31 décembre 2016, le FAFPA a financé le renforcement de capacités techniques et professionnelles de trois mille deux cent cinquante-trois (3253) bénéficiaires dont mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979) femmes. Les formations exécutés ont concerné principalement les métiers de la coupe couture, l'agriculture, l'élevage et de l'agroalimentaire. Grâce au Programme d'Appui au Secteur Privé Rural (PASPRU), les formations de perfectionnement réalisées touchent aussi les domaines de « gestion simplifiée et gestion poussée » des Mico-Entreprises Rurales (MER).

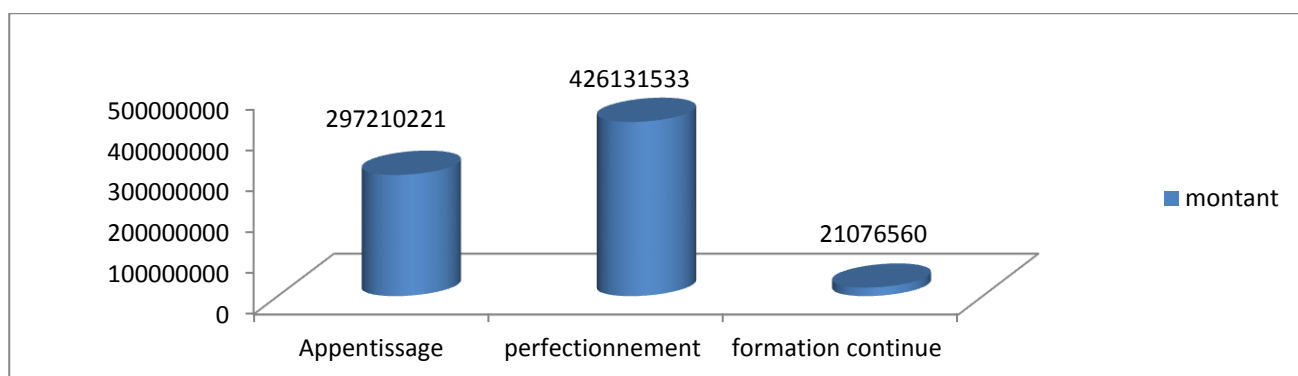
Aussi, les formations par apprentissage réalisées ont permis de former deux mille neuf cent trente-quatre (2 934) bénéficiaires dont deux mille cinq (2 005) femmes à travers les Projets Collectifs et les Appel à Projets.

De plus, Vingt (20) PFE ont été analysés, avec soixante-six (66) actions de formations pour un effectif prévisionnel de cent cinquante (150) salariés. A cela, il faut ajouter la Convention de financement des formations de perfectionnement des entreprises à travers le CNPB, avec un effectif de six cent soixante-dix (670) employés à former pour un coût global de cent douze millions (112 000 000) FCFA. Soixante-quinze (75) salariés dont seulement (07) femmes ont bénéficié

également de formation continue à travers quatre (04) actions pour un coût de vingt un million soixante-seize mille cinq cent soixante (21 076 560) F CFA

Globalement, le FAFPA a débloqué sept cent quarante-quatre millions quatre cent dix-huit mille trois cent quatorze (744 418 314) FCFA pour financer des formations de perfectionnement, des formations continues au sein des entreprises ainsi que des formations par apprentissage au profit des jeunes en quête d'emplois. La répartition des financements par type de formation se présente ainsi qu'il suit :

Graphique 01: Répartition des financements par type de formation

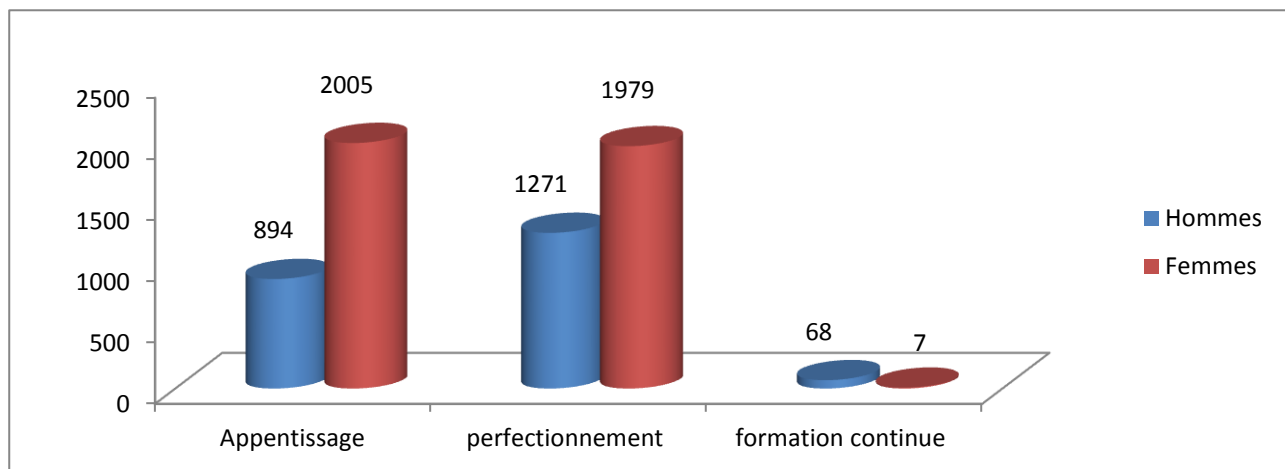


Source : FAFPA, décembre 2016

Le graphique met en relief le fait que les formations de perfectionnement aient capté la plus grande partie des financements octroyés suivies des formations par apprentissage au profit des jeunes et femmes. Pour les jeunes, il s'agit de leur offrir une qualification en vue de leur insertion et quant aux femmes, il s'agit de les outiller pour la pratique d'Activités Génératrices de Revenus. Nous constatons aussi que les formations continues sont faiblement financées par le FAFPA. Il y a donc des mesures fortes à prendre afin d'inverser cette tendance dans un contexte où le FAFPA a entrepris des démarches pour le renforcement de ses ressources financières par le biais de la TPA.

Le FAFPA a pu former six mille deux cent soixante-deux (6 262) bénéficiaires répartis par type de formation et par sexe comme suit :

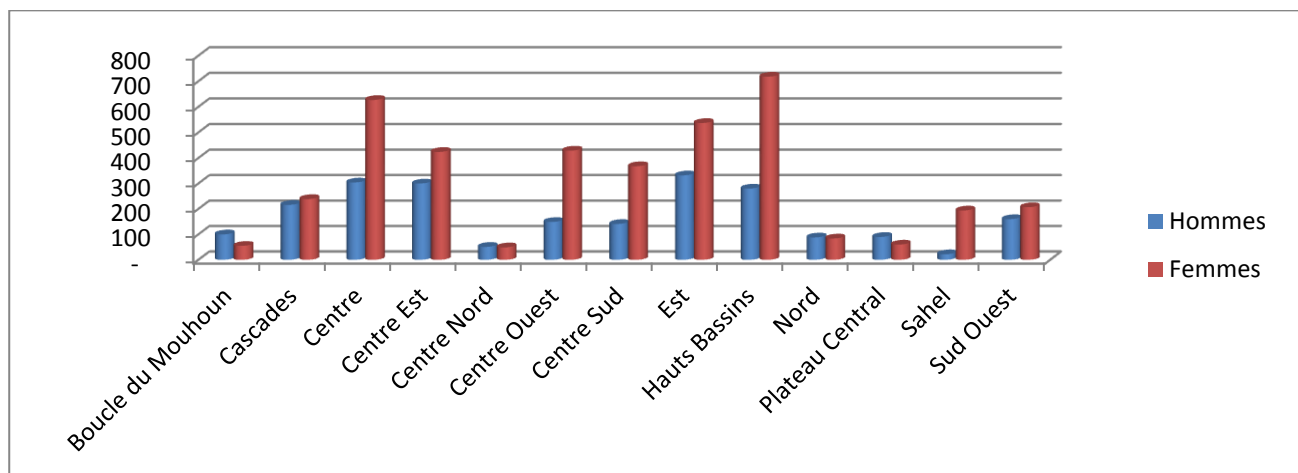
Graphique 2: Répartition des bénéficiaires par type de formation et par sexe



Source : FAFPA, décembre 2016

Le graphique montre que les bénéficiaires des formations de perfectionnement sont les plus nombreux avec une dominance féminine. Le nombre de bénéficiaires des formations par apprentissage est aussi très important contrairement au nombre de bénéficiaires des formations continues qui est très faible.

Graphique 3: Répartition des bénéficiaires par région et par sexe



Source : FAFPA, décembre 2016

L'analyse de la répartition des bénéficiaires par région indique que certaines régions mobilisent plus les financements du FAFPA que d'autres. Sont de celles-ci, les régions du Centre, des Hauts-Bassins, de l'Est ainsi que celle du Centre Est. A contrario, les régions du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Plateau Central captent faiblement les financements du FAFPA.

Le renforcement du processus de suivi-accompagnement des bénéficiaires des financements de renforcement des capacités consiste essentiellement aux visites terrains et à la validation des rapports de fin de formation. Les visites terrains

permettent de s'assurer d'une part de l'effectivité de la formation et d'autre part des conditions dans lesquelles la formation est réalisée. Ainsi, 298 visites terrains ont été effectuées dans l'ensemble des treize (13) régions et ont concerné la formation de mille sept cent soixante-dix (1 770) bénéficiaires dont huit cent cinquante-trois (853) femmes.

Concernant la validation des rapports de fin de formation, elle atteste également de la qualité des actions de formation. Elle consiste à s'assurer non seulement de la qualité du rapport mais aussi de la conformité de l'exécution de la mission de formation en rapport avec les termes contractuels convenus d'accord parties. A cet effet, six (06) rapports de formation ont été validés.

En plus, le CEFPO est bénéficiaire du Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et à la Création de l'Emploi (PATECE) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de deux milliards quatre-vingt millions dix mille (2 080 010 000) francs CFA. La composante mise en œuvre par le CEFPO comprend les volets suivants :

- la construction et l'équipement de quatre (04) nouveaux laboratoires modernes en : (i) électrotechnique, (ii) automatisme et régulation, (iii) plomberie sanitaire et (iv) électronique automobile ;
- le plan de communication pour une meilleure visibilité du CEFPO ;
- l'amélioration de l'accès des filles aux métiers dits masculins ;
- la formation des formateurs en collaboration avec la Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP).

En outre, un accord a été conclu entre le gouvernement de l'Inde et la Commission de l'Union Africaine (UA) portant sur des projets panafricains pour l'implantation au Burkina Faso, d'un Centre de Formation Professionnelle/ Centre d'Incubation (CFP/CI). Cet accord est la réalisation des engagements pris au sommet du forum indo-africain tenu à New Dehli en Avril 2008. Ce projet permettra de développer une approche formation-insertion par l'installation d'unités d'incubation pour des métiers divers. Au 30 novembre 2016, toutes les unités de production ont été installées et remises officiellement au centre par la partie indienne. On peut citer :

- transformation de la tomate, extraction et conditionnement des jus de fruit ;
- filtration et conditionnement de l'eau potable ;
- extraction et conditionnement du lait de soja ;
- extraction et conditionnement des huiles comestibles ;
- production de verre en papier ;
- production des serviettes en papier ;
- production du papier toilette ;
- production des vis à bois ;
- production des pointes en acier ;
- production de briques en ciment / terre ;
- production de craie ;

- production de bouteilles et de capsules en plastique ;
- production de biens en plastique ;
- production de tubes de canalisation électrique ;
- réparation de téléphones portables;
- maintenance et réseau informatique ;
- boulangerie et pâtisserie.

Il reste à définir les critères de recrutement des aspirants entrepreneurs, fixer la durée et les coûts de formation ainsi que préciser les mécanismes permettant de rendre les unités de production disponibles à Ouagadougou et fixer les conditions d'acquisition des équipements.

III.3. Orienter, réglementer et organiser la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire

En vue d'assurer l'orientation, la réglementation et l'organisation de la formation professionnelle, des pourparlers avec des partenaires notamment les organisations patronales et faitières, le secteur privé, les formateurs et les experts en ingénierie de formation ont été engagés pour asseoir une véritable formation professionnelle de type duale au Burkina Faso. A cet effet, un document a été élaboré et validé avec un accord de financement avec la Coopération suisse d'un montant estimé à six milliards (6 000 000 000) francs CFA.

Aussi, le MJFIP a coordonné l'élaboration du rapport diagnostic de la Plateforme d'Expertise en Formation Professionnelle (PEFOP) et du PRODOC pour la mise en place d'un dispositif innovant de formation professionnelle de type dual avec le Bureau de la Coopération Suisse. Cette action entrant dans le cadre de la Plateforme d'Expertise en Formation Professionnelle (PEFOP) est en cours de réalisation.

A cela s'ajoutent, le lancement des activités de la Plateforme d'Expertise en Formation Professionnelle (PEFOP) et les séances de travail avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ainsi que la Coopération Luxembourgeoise qui ont permis d'élaborer un projet de rapport d'identification du PIC III en matière de formation professionnelle avec la Coopération luxembourgeoise.

Par ailleurs, le MJFIP a procédé à la relecture de l'accord de coopération en matière de formation professionnelle avec la République de Tunisie. L'accord relu a été transmis au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur (MAECBE) pour suite à donner.

Concernant la relecture et/ou l'élaboration des textes réglementaires du secteur de la formation professionnelle, il a été élaboré un projet de statut des formateurs et des personnels des centres publics de formation professionnelle sous tutelle technique du MJFIP.

III.4. Créer et gérer les centres publics de formation professionnelle

Dans le cadre de la création et la gestion des centres publics de formation professionnelle, il est prévu dans le cadre du PEJDC la mise en place de centres de formation (Tourisme/hôtellerie ; Bâtiments/Travaux Publics (BTP)) et à terme la formation de 1 800 jeunes dans ces secteurs.

Au 31 décembre 2016, le PEJDC en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a entamé les études architecturales, de dimensionnement des installations et des équipements de deux (02) centres de formation en Tourisme/Hôtellerie et en BTP. A terme, la CCI-BF financera les grandes œuvres (construction et équipement).

Aussi, les études architecturales des centres provinciaux de formation professionnelle de Sapouy et Pô sont en cours de réalisation et celle du centre de formation de Bagré dont la construction débutera en 2017 a été réalisée

On note également la réalisation des travaux de finition du centre d'incubation du CEFPO.

Par ailleurs, les machines ont été installées au niveau du Centre de Formation Professionnelle Industrielle de Bobo (CFPI-B). Ce centre vise à former une main d'œuvre compétente et qualifiée à la demande des entreprises dans les domaines de la mécanique de précision, Froid et climatisation, énergie solaire, électricité industrielle, électricité bâtiment, électronique industrielle, moulage des pièces, mécatronique, informatique et audiovisuel. A terme, l'établissement aura une capacité d'accueil de 240 à 300 apprenants avec possibilité d'augmentation du nombre des apprenants.

III.5. Assurer la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle

Dans le cadre de la gestion de la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle, le Ministère octroi des autorisations d'ouverture des centres privés. Ainsi, avant de leurs délivrer des autorisations d'ouvertures définitives, neuf (09) centres Privés de Formation Professionnelle non formelle ont été visités par des équipes du MJFIP. Une grille d'évaluation élaborée à cet effet, a été renseignée et a permis à l'équipe de visite technique d'apprécier la recevabilité de la demande d'autorisation provisoire ou définitive.

La première session ordinaire 2016 de la Commission Permanente d'Examen des Demandes d'Autorisations (CPEDA) a permis d'examiner, de statuer et de délibérer sur les demandes qui lui sont soumises par les promoteurs de centres privés de formation professionnelle. Ces travaux portaient sur l'examen de soixante-douze (72) dossiers répartis comme suit :

- sur trente-sept (37) dossiers de demande d'agrément de création examinés, 20 ont été accordés sans réserves et 17 ont été accordés sous réserve ;
- sur quatre (04) dossiers de demande d'autorisation d'ouverture provisoire examinés, 04 dossiers de demande d'autorisation d'ouverture provisoire ont reçu des avis favorables sous réserve ;
- sur trente-un (31) dossiers de demande d'autorisation de former examinés, 18 dossiers ont été accordés sans réserve, 07 dossiers ont été accordés sous réserve et 06 dossiers ont été ajournés.

III.6. Suivre et contrôler la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle

Le suivi et le contrôle de la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle se fait à travers des sorties terrains. Ainsi, les directions régionales effectuent des sorties de suivi et de supervision dans les centres de formation.

III.7. Assurer la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels

Dans le cadre de la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels aucune activité n'a été réalisée. Cependant, la DGFP est entrain de poser les bases d'un dispositif de validation des acquis professionnels.

III.8. Développer l'ingénierie de la formation professionnelle

Pour le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle, le MJFIP s'est inscrit dans une dynamique de formation-action du personnel. A cet effet, au titre de l'année 2016, quinze (15) professionnels de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi (12) Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle, 02 Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente et un professeur CAET) ont été formés sur l'Analyse de la Situation de Travail (AST). A terme, ces formations permettront au personnel du MJFIP de mieux gérer les questions liées à l'ingénierie de la formation professionnelle.

Au titre des habilitations, deux (02) sessions se sont tenues et ont permis d'habiliter deux cent quatre-vingt (280) organismes publics et privés et trente-un (31) formateurs endogènes.

III.9. Elaborer les programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle

Dans le cadre de l'élaboration des programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle quinze (15) référentiels (RMC, formation, évaluation, organisation pédagogique et matérielle, projet de règlement de certification) sont en cours d'élaboration avec l'appui financier du PAPS/EFTP.

Aussi, un atelier de validation du Référentiel Métier Compétences (RMC) et du Référentiel de Formation (RF) coiffeur/coiffeuse (niveau CQP) a été organisé. En effet, cette activité financée par Plan Burkina est l'aboutissement d'un processus débuté en janvier 2016 durant lequel, il s'est agi de relire le RMC et le RF coiffeur/coiffeuse selon l'APC. Cette relecture a connu la contribution et la participation significative des professionnels du métier et des formateurs des centres de formation professionnelle. L'atelier de validation a été l'occasion pour les participants d'examiner successivement le RMC, le RF, le guide d'équipement et le guide d'évaluation. Le référentiel de formation et de certification en coiffure a été relu.

III.10. Elaborer et diffuser les documents, manuels et matériels de formation

Dans le cadre de l'élaboration et la diffusion des documents, manuels et matériels de formation aucune activité n'a été réalisée. Cela s'explique par le fait que les processus d'élaboration des référentiels ne vont pas jusqu'à la production des modules de formation faute de ressources. Pour y remédier, le MJFIP est dans une dynamique de transférer l'élaboration des référentiels aux branches professionnelles.

III.11. Concevoir, planifier et évaluer les formateurs

Concernant la conception, la planification et l'évaluation des formateurs aucune action n'a été réalisée faute d'outils harmonisés. En perspective, avec l'appui financier du PAPS/EFTP, le MJFIP va élaborer les différents outils nécessaires à l'évaluation des formateurs.

III.12. Assurer la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage

Dans le cadre de la coopération avec les pays maghrébins (Algérie, Maroc Tunisie), les sessions du comité de sélection ont permis de recruter vingt (20) stagiaires bénéficiaires de bourses d'études pour la formation professionnelle en Brevet de Technicien Supérieur en République tunisienne, vingt-trois (23) stagiaires bénéficiaires des bourses algériennes et 20 stagiaires bénéficiaires des bourses marocaines.

III.13. Organiser les examens de formation professionnelle

Les examens du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), du Brevet de Qualification Professionnelle (BQP) et par habilitation en BQP et Brevet Professionnel de Technicien (BPT) session 2016 ont été organisés. Pour le CQP, sur cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (5 799) candidats inscrits, on a enregistré quatre mille trois cent soixante-neuf (4 369) admis, soit un taux de succès de 75,34%. Concernant le BQP, au total 514 candidats se sont inscrits et finalement trois cent vingt-huit (328) candidats ont été déclarés admis, soit un taux d'admission de 63,81%.

Quant à l'examen de certification par habilitation organisé en BQP et BPT par le CFPR-Z, sur 130 candidats 85 ont été admis, soit un taux de succès de 65,38%.

Aussi, il convient de noter l'appui technique des différentes DRJFIP et DPJFIP dans l'organisation pratique des examens du CQP et du BQP dans les treize (13) régions.

III.14. Créer et délivrer des titres de qualification professionnelle

Dans le cadre de la création de nouveaux titres de qualification professionnelle, on note l'organisation de certifications spécifiques au niveau de l'Institut National de la Formation Artistique et Culturelle (INAFAC). Cette session de certification a permis de certifier quatorze (14) candidats sur quatorze (14) inscrits, soit un taux de succès de 100%.

Pour la certification par habilitation, le SP/CNC en collaboration avec l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) a organisé une session de certification dans 5 métiers de l'agroalimentaire. A cet effet, sur trois cent quatre-vingts (380) candidats inscrits, trois cent soixante-dix-neuf (379) ont réussi à l'examen de certification.

III.15. Promouvoir la concertation et le partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles

La concertation et le partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs nationaux et internationaux ainsi que les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles ont permis au MJFIP :

- de relire l'accord de coopération en matière de formation professionnelle avec la République de Tunisie ;
- de participer à l'atelier sous régional pour la mise en place d'une plateforme de mutualisation des ressources et outils de formation pour le développement de la formation professionnelle ;
- d'avoir des échanges avec le MENA pour la mutualisation des ressources ;

- d'élaborer un rapport d'identification du PIC III en matière de formation professionnelle avec la Coopération luxembourgeoise.

III. EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, des efforts sont déployés dans le sens de la consolidation des acquis en matière d'employabilité, de création et de consolidation des emplois. A cet effet, huit (08) actions ont été mises en œuvre au 30 novembre 2016.

IV.1. Promouvoir l'emploi, l'insertion professionnelle et la lutte contre le chômage

Pour la promotion de l'emploi, l'insertion professionnelle et la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a mis en place le Programme Emploi Jeunes pour l'Education Nationale (PEJEN) en vue de réduire le chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Au 31 décembre 2016, 3 519 jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur ont été recrutés. Ces jeunes recrutés ont été formés pendant trois (03) mois à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK) et à l'Institut Des Sciences (IDS). Ils ont ensuite été déployés dans les différents lycées et collèges à travers les différentes régions courant octobre 2016.

Dans la même dynamique, le Programme d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes (PISJ) a été adopté en Conseil des Ministres. Il a été officiellement lancé le 26 novembre 2016 par Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA, Premier Ministre. Ce programme d'un montant global de quatre milliards huit cent soixante-douze millions trois cent soixante-dix-neuf mille (4 872 379 000) francs CFA permettra la création d'au moins 13 350 emplois directs.

Aussi, il a été procédé au recrutement de la deuxième cohorte de 2 000 jeunes dans les communes urbaines de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Manga pour les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) en milieu urbain dans le cadre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC). Pour les 2 000 postes disponibles, 20 367 candidats dont 84,80% de femmes ont été enregistrés. Ce chiffre est en hausse de 25% par rapport au recrutement de la première cohorte qui avait enregistré 16 333 inscrits. Ces chiffres indiquent l'engouement des jeunes surtout les femmes pour les THIMO.

Dans le cadre des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre en milieu rural, 822 emplois temporaires ont été créés pour des tâches d'excavation et de plantation dans le cadre du reboisement de 34,5 ha dans les régions du Nord et de Centre-sud.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSCE/JF, 185 jeunes diplômés ont été placés dans les structures publiques, les collectivités, les associations et les ONG pour une durée de six (06) mois.

En plus de ces activités, l'ANPE a prospecté des postes d'emploi dans les treize (13) régions auprès des entreprises lors des différentes sorties réalisées. Cela a permis de recueillir 1 307 postes d'emploi sur une prévision annuelle de 1 100, soit un taux d'exécution de 118,8%. Cette performance s'explique par la forte demande de travail dans la région de la Boucle du Mouhoun due aux travaux de bitumage de la route Dédougou-Tougan. Elle a également organisé 123 tests de recrutement, formé 706 jeunes en Technique de Recherche d'Emplois (TRE) et placé 322 demandeurs d'emploi en stage dans les entreprises.

IV.2. Assurer l'appui-conseil des jeunes en matière de création d'entreprises

Dans le cadre de l'appui-conseil des jeunes en matière de création d'entreprises, diverses activités ont été réalisées :

- la formation de 121 jeunes porteurs de projets en entrepreneuriat dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun ainsi que le montage de plans d'affaires au profit de 160 promotrices et jeunes promoteurs. Le coût des deux activités est de 3 000 000 francs CFA ;
- la formation de 160 jeunes producteurs de la région du Nord en gestion coopérative ;
- le placement de 75 jeunes formés aux métiers de la Région du Centre-nord en stage de 2 mois dans des ateliers, avec un accompagnement en chaussures de sécurité et un soutien financier mensuel de 15 000 F CFA ;
- le recrutement de 250 jeunes de la commune de Bobo-Dioulasso dans le cadre de l'opération permis de conduire de CIMASSO/SA ;
- l'accompagnement des jeunes pour le montage de leurs projets ;
- le suivi par les DRJFIP de mille cent soixante-dix-neuf (1179) bénéficiaires des mesures sociales ;
- les visites de suivi et d'encadrement de 4 372 promoteurs par les fonds
- la formation de 66 promoteurs du FAPE en techniques de gestion en collaboration avec le FAFPA ;
- la formation deux cents (200) promoteurs du FASI ont bénéficié d'une formation en éducation financière dans le souci de renforcer leur capacité dans la gestion de leur activité pour un remboursement optimal des prêts consentis.

Ces activités ont permis de renforcer l'employabilité de plus de six mille (6 000) jeunes.

IV.3. Promouvoir l'auto-emploi

La promotion de l'auto-emploi vise essentiellement la promotion des activités privées, créatrices d'emplois et les actions ciblées sur l'emploi. Dans ce sens, les fonds nationaux de promotion de l'emploi sous tutelle technique du MJFIP ont financé la création et la consolidation de micro-entreprises. Ainsi, 2 989 projets et opérateurs ont été financés par les trois (03) fonds (FAPE (425 projets), FAIJ (581 projets) et FASI (1 893 projets)) au cours de l'année 2016 sur une prévision annuelle de trois mille trois mille cent soixante-quinze (3 175) projets, soit un taux de réalisation physique de 94,14%. Ces projets ont été financés à hauteur de deux milliards vingt-quatre millions six cent quatorze mille sept cents (2 024 614 700) francs CFA (FAIJ (724 414 700 francs CFA), FASI (941 200 000 francs CFA) francs CFA), FAPE (359 000 000 francs CFA)).

Les actions de financement du FAPE ont permis de créer et de consolider 2 593 emplois. Aussi, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD), le FAPE a identifié 55 groupements féminins et des jeunes de la région de l'Est en vue d'une dotation en équipements pour permettre le renforcement de leurs activités. Quant au FASI, ses actions de financement des microprojets ont permis de créer 424 emplois et d'en consolider 4 449 emplois. Concernant le FAIJ, ces actions ont permis de créer 2 001 emplois directs et 4 166 emplois indirects.

Aussi, pour promouvoir l'auto emploi, il faut inculquer l'esprit entrepreneurial et des connaissances pratiques en gestion d'entreprises aux jeunes. Ainsi, neuf cent soixante-dix-neuf (979) jeunes bénéficiaires de la mesure spécifique du gouvernement de l'année 2015 relative à l'installation des jeunes formés aux métiers ont été formés en gestion d'une micro-entreprise et en maintenance minimale de kits. Ensuite, 1 179 jeunes ont bénéficié de kits d'installation et de fonds de roulement de valeurs comprises entre 150 000 et 300 000 francs CFA. La remise de ces kits et fonds de roulement permettra la création d'au moins 3 500 emplois directs.

Au titre de la mesure spécifique de l'année 2016, les contrats ont été conclus pour l'acquisition des kits au profit de 1 769 jeunes formés aux métiers. Les dispositions sont prises pour le recrutement des bénéficiaires.

En plus, dans le but de faciliter l'insertion des promotrices et jeunes promoteurs dans la filière volaille locale, le PARPED a procédé à la remise de kits composés de noyaux reproducteurs (cinq (05) poules et un (01) coq), d'aliments volaille (50 kg/promoteur), de cages à poussins et de produits vétérinaires à 261 bénéficiaires. Soixante (60) autres promoteurs ont bénéficié d'aliments volaille, de cages à poussins et de produits vétérinaires. En outre, 20 jeunes des deux régions d'intervention du sous-programme ont bénéficié de kits d'installation afin de faciliter leur insertion dans les métiers de la coupe couture, de la maçonnerie,

de la soudure et de la mécanique deux roues. Le coût de ces activités est de 25 000 000 francs CFA.

Par ailleurs, 1 685 jeunes ont été formés dont 376 jeunes diplômés formés à Ouagadougou sur les modules TRIE, CREE, GERME et 1 282 jeunes déscolarisés formés à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise dans les régions du Centre, du Centre-sud, du Nord et des Hauts Bassins. Le suivi accompagnement des jeunes pour le démarrage de leurs activités a commencé à la fin des rencontres B to B avec les Institutions de Financement (IF). Au total 125 jeunes diplômés ayant bénéficié de formation en 2015 sont suivis pour le démarrage de leur activité. Cette activité consiste à suivre les négociations avec les IF, d'offrir un appui-conseil et assistance en vue de répondre aux sollicitations des jeunes de façon individuelle.

A ces activités s'ajoutent, les formations de 200 femmes intervenantes dans la production du beurre de karité en entrepreneuriat et 1 000 jeunes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Formation en Entrepreneuriat (PFE).

IV.4. Mettre en place un observatoire de veille sur l'emploi

Le Ministère dispose d'un Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) en vue de contribuer à une meilleure lisibilité et visibilité du marché de l'emploi au Burkina Faso à travers la publication de nombreuses études et des offres d'emploi. Il oriente les décideurs sur l'emploi grâce à ses analyses des données du marché de l'emploi. Ainsi, il a été collecté et diffusé 8 228 offres d'emplois publiés directement à l'ONEF et dans la presse. Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de s'informer quotidiennement sur les opportunités d'emploi.

Aussi, l'annuaire statistique et le tableau de bord statistique de l'emploi ont été élaborés d'où un taux de réalisation physique de 100%. Le coût pour l'élaboration de ces documents s'élève à cinq millions quatre cent quarante mille (5 440 000) francs CFA pour l'annuaire statistique 2015 et deux millions trois cent soixante-deux mille cinq cents (2 362 500) francs CFA pour le tableau de bord statistique de l'emploi 2015. Ces documents ont permis de rendre disponible des informations statistiques au profit des acteurs de développement en général, et de ceux du secteur « jeunesse, formation professionnelle et emploi » en particulier.

Par ailleurs, l'ONEF, a également procédé à une série de sensibilisations et de formations des bureaux et offices privés de placement de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Ces activités ont permis d'organiser la collecte des informations sur les demandes et les offres d'emplois enregistrées au niveau de ces structures.

En plus, le MJFIP est dans une dynamique de mettre en place des cellules de veille sur l'emploi au niveau des départements ministériels. A ce titre un dispositif a été proposé au Comité Technique Permanent. Ce dispositif doit être validé par le

Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP) en vue de son opérationnalisation.

IV.5. Promouvoir les emplois verts ou écologiques

En matière de promotion des emplois verts ou écologiques, il a été mis en place des jardins potagers autour de deux spéculations que sont le moringa et le baobab. De plus, vingt (20) promotrices ont été formées sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation du moringa. Ainsi, la mise en place des jardins potagers a permis à trois (03) groupements de 70 femmes dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord d'exploiter chacun 1 250 m² de moringa et de baobab sans l'usage de produits chimiques et avec des techniques qui préservent l'environnement. Au total 6 000 000 francs CFA ont été mobilisés pour le financement de ces activités qui devraient contribuer à l'augmentation des revenus et à l'autonomisation économique des jeunes et des femmes bénéficiaires.

IV.6. Elaborer et coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle

En prélude à l'élaboration de la politique nationale de l'économie informelle, le BIT a réalisé une étude « diagnostique de l'informel du commerce en gros, de détail et de rue » au profit du Burkina Faso. Le rapport de ladite étude a été examiné et validé lors d'un atelier qui a regroupé l'ensemble des acteurs de l'économie informelle. Elle a permis de définir les grandes lignes pour l'élaboration de la politique nationale de l'économie informelle.

Aussi, dans le but de renforcer les capacités des acteurs nationaux pour la formulation de la politique, une session de formation sur les politiques intégrées de formalisation de l'emploi a été organisée. A l'issue de l'atelier, les termes de référence de la formulation de la politique ont été élaborés et transmis au BIT.

IV.7. Organiser, encadrer et accompagner les acteurs de l'économie informelle

En vue d'encadrer et d'accompagner les acteurs de l'économie informelle le Ministère a organisé dans le cadre du Concours « Grand-Prix de l'Economie Informelle » (GPEI) quatre (04) sessions de formation au profit de 150 acteurs sur la gestion démocratique des associations. Il faut cependant noter la faiblesse des actions dans ce volet de promotion des acteurs de l'économie informelle. Cette situation s'explique principalement par la faiblesse des ressources financières. D'autres initiatives telles que l'élaboration d'un répertoire des unités économiques informelles, la formation en gestion d'entreprise, l'élaboration de manuels simplifiés de gestion, de renforcement des financements au profit des acteurs de l'économie informelle sont envisagées à partir de 2017. Toutefois, ces actions ne pourront être menées à bien que s'il y a un appui budgétaire conséquent.

IV.8. Faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Dans le but d'encourager les acteurs de l'économie informelle à la formalisation, 150 acteurs ont été formés dans le cadre du GPEI sur la sécurité et santé au travail, la protection sociale ainsi que le civisme fiscal. Ces aspects font partie des critères d'évaluation du concours. Les prix du concours « GPEI » constituent une stratégie de stimulation des acteurs de l'économie pour la déclaration officielle de leurs entreprises. L'évaluation des candidats qui est en cours d'exécution permettra de déterminer le nombre d'acteurs respectant les critères de formalisation. Toutefois, le budget (22 500 000 francs CFA) alloué au concours ne permet pas de toucher un nombre important d'acteurs d'où la nécessité de revoir à la hausse le budget alloué.

IV.9. Prendre en compte l'économie informelle dans les stratégies de développement

Pour la prise en compte de l'économie informelle dans les stratégies de développement aucune action n'a été réalisée.

IV.10. Elaborer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels

En ce qui concerne l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels, elle n'a pas connu de mise en œuvre car la stratégie n'a pas été élaborée.

Tableau N°01 : synthèse des exécutions physique par attribution et par programme

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
			16,67%
1	Réajuster les documents de politique sectorielle pour prendre en compte le programme présidentiel et les découpages des secteurs ministériels ou en élaborer	Le MJFIP a participé à l'élaboration du PNDES, élaboré les documents de base des concertations régionales et nationales, la poursuite de la relecture du PNE et entamé le processus d'évaluation du PAO de la PN/EFTP et d'élaboration du nouveau PAO	0%
2	Assurer une mise en œuvre réussie des politiques nationales et sectorielles ainsi que de leurs instruments d'opérationnalisation	Avant la mise en œuvre des politiques ainsi que leurs instruments d'opérationnalisation, le MJFIP a entamé le processus de réajustement des documents de politiques	0%
3	Veiller au strict respect des principes de bonne gouvernance par les Etablissements Publics de l'Etat sous tutelle	La tenue de 12 conseils d'administration sur 18 prévus	50%

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
I. EN MATIERE DE JEUNESSE			62,57%
I.1	Assurer l'éducation, l'animation et la promotion de la jeunesse en dehors du cadre scolaire	La JIJ a été commémorée	100%
		888 volontaires ont été recrutés sur une prévision de 891	96,66%
		348 volontaires ont été formés sur le civisme et le volontariat sur 500	69,60%
		Organiser la Journée Internationale des Volontaires (JIV)	0,00%
		Organiser un forum des VN et post-VN	0,00%
		Organiser des panels sur la lutte contre la consommation de la drogue et des stupéfiants en milieu jeune	0,00%
		Organiser des conférences régionales sur la citoyenneté et la culture de la paix	0,00%
		organiser un camp vacances éducatives au profit de cent (100) jeunes	0,00%
		Apporter des appuis technique et financier aux associations promotrices des activités de sensibilisation sur la SRAJ et la lutte contre la consommation de la drogue en milieu jeune	0,00%
		60 bénévoles sont mobilisés pour les manifestations d'envergure nationale	100,00%
		une session de formation de 30 promoteurs des ASE sur la réglementation en vigueur a été organisée	100%
		organiser le FNJ	0%
		2100 jeunes ont été formés au code de la route	100%
I.2	Réglementer et suivre les mouvements et organisations de jeunesse	Le répertoire des MAJ ont été actualisés dans toutes les régions	100%
		Organiser des rencontres d'échanges avec les MAJ	100%
I.3	Former le personnel d'encadrement et d'animation de la jeunesse	19 personnels d'encadrement ont été formés sur une prévision de 30	63,33%
I.4	Créer et équiper les infrastructures d'accueil et d'animation de la jeunesse	Un montant de 300 millions a été transféré aux communes pour l'équipement de 11 CEDJ et 7 CEDJ ont reçu du matériel de sonorisation	100,00%
		140 millions ont été transférés à la commune de Ouagadougou et kaya pour la construction des CEDJ	100%
I.5	Créer et animer les cadres d'écoute et de dialogue avec les jeunes	11 comités de gestion des CEDJ ont été installés sur 13	84,61%
I.6	Promouvoir l'entreprenariat des jeunes et l'économie sociale et solidaire.	90 jeunes ont été formés dans le cadre du PPEJ	100%
		1 295 jeunes ont été formés en entrepreneuriat	100%
II. EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE			63,00%
II.1	Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale en matière d'enseignement technique et formation professionnelle	Le processus d'évaluation du PAO de la PNE/EFTP a été entamé	50%
II.2	Promouvoir la formation professionnelle et	le FAFPA a débloqué sept cent quarante-quatre millions quatre cent dix-huit mille trois cent	100%

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
	l'apprentissage	quatorze (744 418 314) FCFA pour financer des formations de perfectionnement, des formations continues au sein des entreprises ainsi que des formations par apprentissage au profit de 6 262 jeunes en quête d'emplois	
		Le MJFIP a été bénéficiaire du Projet d'Appui à la Transformation de l'Economie et à la Création de l'Emploi (PATECE) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de deux milliards quatre-vingt millions dix mille (2 080 010 000) francs CFA	100%
		2 381 en formation au titre de l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre de la mise en œuvre du PFM sur une prévision de 3 011	79,07%
		2 527 apprenants ont été formés ou sont en cours de formation dans les centres de formation professionnelle	100%
		188 jeunes ont été mis en position d'apprentissage sur une prévision de 1 500	13%
		Une nouvelle cohorte de 1 245 jeunes en apprentissage longue durée est financée	100%
		II.3	Orienter, régler et organiser la formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire
Les activités de la Plateforme d'Expertise en Formation Professionnelle (PEFOP) ont été lancées et les séances de travail avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ainsi que la Coopération Luxembourgeoise qui ont permis d'élaborer un projet de rapport d'identification du PIC III en matière de formation professionnelle avec la Coopération luxembourgeoise	25%		
L'accord de coopération en matière de formation professionnelle avec la République de Tunisie a été relu et transmis au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur (MAECBE) pour suite à donner	100%		
II.4	Créer et gérer les centres publics de formation professionnelle	Mettre en place progressivement des centres polyvalents de formation aux métiers	0%
		10 filières ont été ouvertes sur une prévision de 10	100%
		Le PEJDC en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a entamé les études architecturales, de dimensionnements des installations et des équipements de deux (02) centres de formation en Tourisme/Hôtellerie et en BTP	0%
		Des travaux de finition du centre d'incubation du CEFPO et du Centre de Formation Professionnelle et Industriel (CFPI) ont été faits	100%
		L'étude architecturale du centre de formation de Bagré a été réalisée et la construction débutera en 2017	100%

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
II.5	Assurer la tutelle technique des centres privés de formation professionnelle	La tutelle technique des centres ont été assurée	100%
II.6	Suivre et contrôler la gestion administrative et pédagogique des centres de formation professionnelle	Les directions régionales ont effectuées des sorties de suivi et de supervision dans les centres de formation.	100%
II.7	Assurer la gestion du système de certification des qualifications professionnelles prenant en compte les acquis de l'expérience et de validation des acquis professionnels	Aucune activité n'a été réalisée	0%
II.8	Développer l'ingénierie de la formation professionnelle	Quinze (15) professionnels de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi (12 Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle, 02 Conseillers de Jeunesse et d'Education permanente et un professeur CAET) ont été formés sur l'analyse de la situation de travail sur une prévision de 40	37,50%
		280 nouveaux prestataires ont été habilités sur une prévision de 280	100%
		31 formateurs endogènes ont été habilités sur une prévision de 100	31%
		296 visites terrain ont été effectuées pour suivre les actions de formation financée sur une prévision de 600	49,33%
II.9	Elaborer les programmes, curricula et référentiels de la formation professionnelle	Quinze (15) référentiels (RMC, formation, évaluation, organisation pédagogique et matérielle, projet de règlement de certification) sont en cours d'élaboration avec l'appui financier du PAPS/EFTP.	12,50%
		un référentiel Métier Compétences (RMC) et un référentiel de Formation (RF) coiffeur/coiffeuse (niveau CQP) ont été élaborés. Pour 2017 l'élaboration de 15 référentiels sont prévus	100%
II.10	Elaborer et diffuser les documents, manuels et matériels de formation	La DGFP a entamé l'élaboration des référentiels métiers compétences qui devrait aboutir à l'élaboration des manuels de formation	0,00%
II.11	Concevoir, planifier et évaluer les formateurs	Aucune activité n'a été programmée en 2017	0,00%
II.12	Assurer la gestion des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage	Deux recrutements des stagiaires ont été organisés et 63 stagiaires ont reçus des bourses sur une prévision de trois recrutements	70%
II.13	Organiser les examens de formation professionnelle	Les examens du BQP et du CQP ont été organisés	100%
II.14	Créer et délivrer des titres de qualification professionnelle	Des certifications spécifiques ont été organisées	100%
II.15	Promouvoir la concertation et le partenariat en matière de formation professionnelle avec les acteurs	Des pourparlers avec des partenaires notamment les organisations patronales et faitières, le secteur privé, les formateurs et les experts en ingénierie de formation ont été engagés pour asseoir une véritable formation	100%

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
	nationaux, internationaux et les partenaires au développement du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnelles	professionnelle de type duale au Burkina Faso	
III. EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE			70,78%
III.1	Promouvoir l'emploi, l'insertion professionnelle et la lutte contre le chômage	3 519 jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur ont été recrutés ont ensuite été déployés dans les différents lycées et collèges à travers les différentes régions courant octobre 2016 Sur une prévision 4 200	83,76%
		Le Programme d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes (PISJ) a été adopté et a été officiellement lancé le 26 novembre 2016 par Son Excellence	100%
		5 000 jeunes ont été recrutés dans les communes urbaines de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya et Manga pour les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) en milieu urbain dans le cadre du Projet Emplois des Jeunes et Développement des Compétences (PEJDC) sur une prévision de 5 000	100%
		822 emplois temporaires ont été créés pour des tâches d'excavation et de plantation dans le cadre des THIMO en milieu rural	100%
		Former 500 volontaires nationaux et des post-volontaires nationaux sur l'entrepreneuriat et les techniques de Recherche d'Emploi	0%
		123 tests de recrutement ont été organisés sur une prévision de 158	81,01%
		706 demandeurs d'emploi ont été formés en TRE et aux TIC appliquées au TRE sur une prévision de 800	88,25%
		Placer 322 demandeurs d'emploi en stage	100%
		1 311 postes d'emploi ont été prospectés dans les 13 régions sur une prévision de 1 100	100%
III.2	Assurer l'appui-conseil des jeunes en matière de création d'entreprises	3 927 jeunes ont été orientés et conseillés sur une prévision de 3 675	100%
III.3	poursuivre la promotion de l'auto-emploi	2 989 projets et opérateurs ont été financés par les fonds sur une prévision de 3 175	94,14%
		979 jeunes bénéficiaires de la mesure spécifique du gouvernement de l'année 2015 relative à l'installation des jeunes formés aux métiers ont été formés en gestion d'une micro-entreprise et en maintenance minimale de kits	100%
		1179 jeunes ont bénéficié de kits d'installation et de fonds de roulement de valeurs comprises entre 150 000 et 300 000 francs CFA	100%
		Le PARPED a procédé à la remise de kits et de produits vétérinaires à 341 bénéficiaires	100%
		1 685 jeunes ont été formés sur les modules TRIE, CREE, GERME sur une prévision 936	100%
		28 dossiers de projets bancables ont été montés sur une prévision de 55	50,90%

N°	Objectifs prioritaires	Activités réalisées	Taux de réalisation
		Renforcer les capacités de 500 promoteurs	0%
		375 promoteurs bénéficiaires de prêt ont été formés en techniques de gestion, en collaboration avec FAFPA	100%
		1 282 jeunes déscolarisés formés à l'esprit d'entreprise et au management de la nouvelle entreprise sur une prévision de 3 250	39,45%
III.4	mettre en place un observatoire de veille sur l'emploi	7 935 postes d'emplois ont été collectés et publiés sur une prévision de 10 000	79,38%
		L'annuaire statistique et le tableau de bord statistique de l'emploi ont été élaborés	100%
		L'étude sur les créneaux porteurs d'emploi n'a pas été réalisée	0%
III.5	promouvoir les emplois verts ou écologiques	Vingt (20) promotrices ont été formées sur les bonnes pratiques d'hygiène et de transformation du moringa	100%
		La mise en place des jardins potagers a permis à trois (03) groupements de 70 femmes dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord d'exploiter chacun 1 250 m ² de moringa et de baobab sans l'usage de produits chimiques et avec des techniques qui préservent l'environnement	100%
III.6	élaborer et coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'économie informelle	Aucune action n'a été réalisée	0%
III.7	organiser, encadrer et accompagner les acteurs de l'économie informelle	Quatre (04) sessions de formation ont été organisées au profit de 150 acteurs sur la gestion démocratique des associations	100%
III.8	faciliter la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle	150 acteurs ont été formés dans le cadre du GPEI sur la sécurité et santé au travail, la protection sociale ainsi que le civisme fiscal	100%
III.9	prendre en compte l'économie informelle dans les stratégies de développement	Aucune action n'a été réalisée	0%
III.10	élaborer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale de formalisation des unités économiques et des emplois informels	Aucune action n'a été réalisée	0%
Taux de réalisation			53%

Tableau N°01 : Niveau d'atteinte du résultat du Programme jeunesse

Taux de réalisation	Programme jeunesse	Proportion
Taux de réalisation < à 25%	7	33,3%
Taux de réalisation > 25%<75%	2	9,5%
Taux de réalisation > 75%	12	57,1%
Total	21	100%

Graphique N°06 : Proportion du niveau d'atteinte des résultats du programme jeunesse

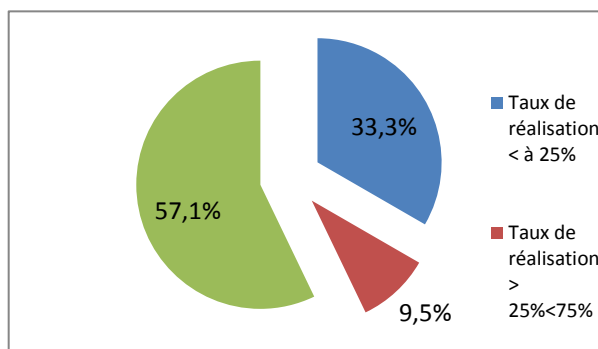


Tableau N°02 : Niveau d'atteinte du résultat du Programme formation professionnelle

Taux de réalisation	Programme formation professionnelle	Proportion
Taux de réalisation < à 25%	9	31,00%
Taux de réalisation > 25%<75%	5	17,20%
Taux de réalisation > 75%	16	53,33%
Total	30	100%

Graphique N°07 : Proportion du niveau d'atteinte des résultats du programme formation professionnelle

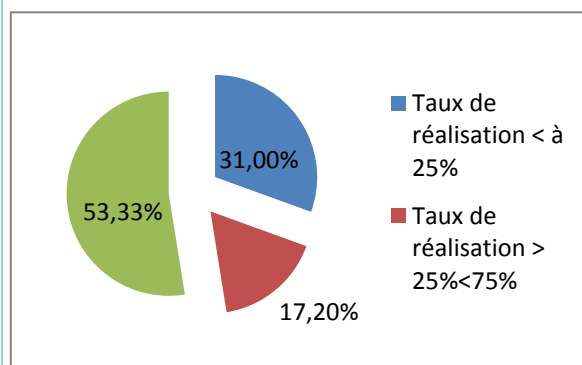


Tableau N°03 : Niveau d'atteinte du résultat du programme insertion professionnelle

Taux de réalisation	Programme insertion professionnelle	Proportion
Taux de réalisation < à 25%	6	20,00%
Taux de réalisation > 25%<75%	3	10,00%
Taux de réalisation > 75%	20	66,67%

Graphique N°08 : Proportion du niveau d'atteinte des résultats du programme formation professionnelle

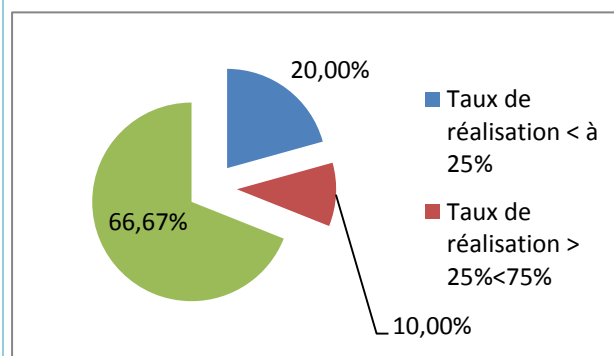
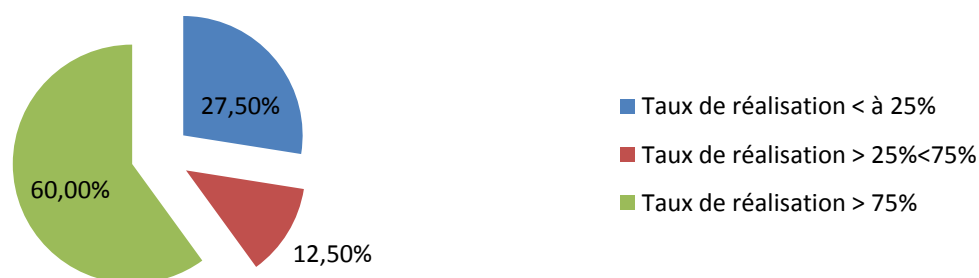


Tableau N°04 : tableau récapitulatif du niveau de réalisation des activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la lettre de mission de monsieur le ministre

Taux de réalisation	Nombre d'activités			Total	Proportion
	Jeunesse	Formation professionnelle	Insertion professionnelle		
Taux de réalisation < à 25%	7	9	6	22	27,50%
Taux de réalisation > 25%<75%	2	5	3	10	12,50%
Taux de réalisation > 75%	12	16	20	48	60,00%

Graphique N°09 : Proportion du niveau de réalisation des activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de la lettre de mission de monsieur le ministre



VI. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

Au 30 novembre 2016, les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la lettre de mission de Monsieur le Ministre au titre de l'année 2016 se situent à plusieurs niveaux.

Concernant la **promotion de la jeunesse**, on note le déblocage tardif des ressources financières pour la mise œuvre des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation des jeunes ainsi que l'insuffisance des ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre d'actions structurantes.

Au titre **de la formation professionnelle**, il faut relever que l'adoption au deuxième trimestre de 2016 du PAA du PAPS/EFTP a occasionné le démarrage tardif de la mise en œuvre des activités de la DGFP. Aussi, l'absence de compte bancaire pour la plupart des structures afin de recevoir les fonds qui leur sont alloués a quelque peu freiné l'élan des activités.

Quant à **l'insertion professionnelle**, la principale difficulté réside dans la faiblesse des ressources financières pour faire face à la réalisation des actions, aux demandes de financement des porteurs de projets et d'assurer un suivi-encadrement des promoteurs ainsi que le recouvrement de prêts.

D'une manière générale, les difficultés majeures se situent au niveau :

- de l'absence d'une politique de renforcement des capacités des agents ;
- de l'absence d'un plan de carrière ;
- du non financement des actions de formation au profit des agents ;
- de l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des activités ;
- de l'insuffisance des ressources matérielles (bureaux, fournitures de bureau, matériels informatiques, mobilier de bureau) ;
- du non-respect du plan de déblocage, la lourdeur administrative ;
- de l'instabilité du Système Intégré des Marchés Publics (SIMP) ;
- des procédures de mobilisation des prestataires entraînant des retards dans la mise en œuvre de certaines activités ;
- de la juxtaposition des procédures nationales et celles de la Banque Mondiale dans lesquelles plusieurs contrôles de même nature sont effectués ;
- de déblocage tardif des ressources pour l'exécution des activités et l'insuffisance des ressources de fonctionnement.

CONCLUSION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse, de formation et d'insertion professionnelles, le niveau de réalisation des objectifs prioritaires de la lettre de mission de Monsieur le Ministre est globalement satisfaisant. Toutefois, l'ensemble des structures ont été confrontées à une insuffisance de moyens financiers et matériels qui n'a pas permis de donner toutes les réponses aux besoins des jeunes en 2016 .

En dépit des difficultés rencontrées, les structures du MJFIP ont consenti d'énormes efforts dans la mise en œuvre de leurs activités, toute chose qui a permis d'obtenir les principaux résultats suivant :

Au titre de la promotion de la jeunesse :

- la formation de mille trois cent quatre-vingt-cinq (1385) jeunes en entrepreneuriat,
- l'équipement de onze (11) CEDJ et la construction de deux (02) CEDJ ;
- le recrutement de deux mille cents (2 100) jeunes pour l'OPC.

Au titre de la formation professionnelle :

- le financement des actions de formation d'un montant de 744 418 314 francs de CFA au profit de 6 262 jeunes ;
- la mise en place du CFPI-B et du centre d'incubation ;
- la formation de 2 527 apprenants dans de domaines divers ;
- l'organisation des examens de certification.

Au titre de l'insertion professionnelle :

- la mise en œuvre du PEJEN et la mise en place du PISJ.
- le financement de 2 989 projets par les fonds de financement ;
- l'appui à l'installation de 1 179 jeunes formés aux métiers ;
- la formation 2 667 jeunes en entrepreneuriat.

Ainsi, l'année 2017 sera marquée non seulement par la poursuite des actions déjà engagées mais aussi par le démarrage de certaines actions innovantes du Ministère.

Pour ce faire, la prise en compte des difficultés susmentionnées sera d'un atout considérable pour booster les résultats en 2017.

ANNEXE

Tableau N°01 : Effectifs des bénéficiaires du *FAFPA selon le sexe

Région	Hommes	Femmes	Total	Montant
Boucle du Mouhoun	100	55	155	49 868 300
Cascades	216	239	455	43 190 775
Centre	304	627	934	115 008 500
Centre Est	300	424	724	120 351 270
Centre Nord	51	49	100	6 812 850
Centre Ouest	149	429	578	77 619 381
Centre Sud	141	368	509	49 607 775
Est	332	537	869	120 174 450
Hauts Bassins	280	718	1 003	56 367 335
Nord	88	84	172	31 033 963
Plateau Central	90	60	150	42 440 000
Sahel	22	194	216	9 204 000
Sud-ouest	160	207	397	22 739 715
Total	2 233	3 991	6 262	744 418 314

Source : FAFPA

Tableau N°02 : Répartition par région des projets financés et montants accordés par le FAIJ de janvier à Novembre 2016

Régions	Projets financés	Bénéficiaires de projets financés		Montants accordés	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Boucle du Mouhoun	25	21	4	26 287 000	5 575 000
Cascades	26	26	0	21 672 000	0
Centre	213	135	78	166 873 000	105 419 000
Centre Est	2	2	0	2 030 000	0
Centre Nord	25	20	5	26 780 000	3 558 000
Centre Ouest	12	8	4	10 114 000	3 499 500
Centre Sud	51	38	13	49 559 000	15 056 000
Est	18	16	2	24 655 000	2 083 000
Hauts Bassins	125	88	37	136 298 000	53 313 000
Nord	43	37	6	42 071 000	6 553 000
Plateau Central	9	7	2	9 120 200	1 634 400
Sahel	9	9		4 182 000	0
Sud-ouest	53	41	12	44 189 000	11 598 000
Total	611	448	163	563 830 200	208 288 900

Source : FAIJ

Tableau N°03 : Résultats du BQP par Direction Régionale, session 2016

Régions	Inscrits		Présents		Absents		Admis		Ajournés		Taux net De succès (%)
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Boucle Mouhoun	2	42	1	32	1	10	1	26	0	6	80,79
Cascades	0	28	0	16	0	12	0	10	0	6	
Centre	10	237	6	193	4	44	6	165	0	28	
Centre est	0	22	0	19	0	3	0	15	0	4	
Centre nord	0	10	0	9	0	1	0	5	0	4	
Centre ouest	1	17	1	11	0	6	1	8	0	3	
Centre sud	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	
Est	0	12	0	10	0	2	0	9	0	1	
Hauts Bassins	3	55	3	44	0	11	3	34	0	10	
Nord	0	20	0	17	0	3	0	12	0	5	
Plateau Central	2	42	1	35	1	7	1	29	0	6	
Sahel	0	5	0	4	0	1	0	1	0	3	
Sud-ouest	0	5	0	3	0	2	0	1	0	2	
Total	18	496	12	394	6	102	12	316	0	78	
	514		406		108		328		78		

Source : SP/CNC

Tableau N°04 : Résultats de l'examen du BQP session 2016 par métier

Métiers	Inscrits		Présents		Absents		Admis		Ajournés		TAUX NET DE SUCCES (%)
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Construction bâtiment	6	90	4	64	2	26	4	58	0	6	80,80
Construction métallique	4	127	2	98	2	29	2	75	0	23	
électricité bâtiment	2	94	1	77	1	17	1	58	0	19	
Maintenance automobile	4	127	4	106	0	21	4	90	0	16	
Maintenance informatique et bureautique	2	20	1	18	1	2	1	10	0	8	
Conception et réalisation de meuble en bois	0	38	0	31	0	7	0	25	0	6	
Total	18	496	12	394	6	102	12	316	0	78	
	514		406		108		328		78		

Source : SP/CNC

Tableau N°05 : Résultats du CQP par Direction Régionale, session 2016

Régions	Inscrits		Presentes		Absents		Admis		Ajournés		Taux net de succès (%)
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Boucle Mouhoun	106	231	100	199	6	32	54	151	46	48	
Cascades	111	321	103	302	8	19	85	263	18	39	
Centre	581	614	547	531	34	83	340	422	207	109	
Centre-est	136	204	110	162	26	42	73	116	37	46	
Centre-nord	136	188	124	156	12	32	74	117	50	39	
Centre-ouest	292	211	271	194	21	17	225	161	46	33	
Centre-sud	48	59	39	51	9	8	34	34	5	17	
Est	315	288	274	256	41	32	228	210	46	46	
Hauts Bassins	395	485	364	419	31	66	245	315	119	104	
Nord	146	166	140	140	6	26	105	110	35	30	
Plateau Central	74	271	66	250	8	21	46	231	20	19	
Sahel	69	94	59	69	10	25	49	46	10	23	
Sud-ouest	117	141	112	129	5	12	61	98	51	31	
Total	2526	3273	2309	2858	217	415	1619	2274	690	584	
	5 799		5 167		632		3 893		1 274		75,34

Source : SP/CNC

Tableau N°06 : Résultats de l'examen du CQP session 2016 par métier

Métiers	Inscrits		Presentes		Absents		Admis		Ajournés		Taux net De Succès (%)
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Agriculture	25	72	25	68	0	4	25	67	0	1	
Coiffure	491	8	425	6	66	2	358	2	67	4	
Coupe couture	1860	383	1723	272	137	111	1122	201	601	71	
Electricité	23	713	22	661	1	52	16	477	6	184	
Bâtiment	23	290	22	259	1	31	19	232	3	27	
Maçonnerie	9	327	7	284	2	43	6	218	1	66	
Mécanique automobile	16	649	14	596	2	53	12	518	2	78	
Mécanique 2 roues	16	312	13	271	3	41	9	200	4	71	
Menuiserie bois	2	399	2	336	0	63	1	283	1	53	
Menuiserie métallique	7	107	7	94	0	13	3	66	4	28	
Plomberie	54	13	49	11	5	2	48	10	1	1	
Restauration cuisine											
TOTAL	2526	3273	2309	2858	217	415	1619	2274	690	584	
		5 799		5 167		632		3 893		1 274	75,34

Source : SP/CNC